

## Affichage CO<sub>2</sub> : Malherbe, toujours plus loin en matière de politiques environnementales

Après avoir renouvelé sa signature de la Charte CO<sub>2</sub>, Malherbe, troisième transporteur national spécialisé en marchandises générales lots complets et groupage, se positionne comme précurseur en ayant anticipé l'obligation d'affichage CO<sub>2</sub>.

### Quatre axes, clés d'une politique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ambitieuse et effective

Malherbe fait partie des premiers transporteurs signataires de la charte d'engagement volontaire « objectif CO<sub>2</sub> » en avril 2010 en partenariat avec l'ADEME, la DREAL et le ministère du Développement durable et de l'Énergie. Ainsi, depuis près de quatre ans, l'entreprise a défini et mis en œuvre une stratégie lui permettant de réduire sensiblement sa production de CO<sub>2</sub>. Cette stratégie repose sur quatre axes-clés :

- Un programme spécifique d'études et d'investissements
- Le renouvellement de la flotte (passage progressif à des véhicules répondant à la norme Euro 5 EEV et Euro 6)
- La rationalisation de la consommation de carburant (reposant elle-même à la fois sur l'optimisation des moyens techniques, le management et la sensibilisation des conducteurs à une conduite plus responsable et le reporting de suivi)
- L'optimisation des flux (par la mise en place d'informatique embarquée et par une plus grande rationalisation des itinéraires).

L'objectif initial était de réduire les émissions de 9% de 2010 à 2012. Malherbe a réalisé une réduction de 9.6%. En juin 2013, le transporteur s'est réengagé dans un nouveau cycle de trois ans avec un nouvel objectif de 5%.



« Partant du principe que nos clients accordent une place stratégique au Développement Durable et nous évaluent en fonction des réponses que nous pouvons leur apporter en la matière, nous avons à notre tour, et depuis plusieurs années, fait de la question environnementale une priorité. Qui plus est, en plus de structurer notre démarche et de nous inciter à nous projeter sur le moyen terme, le tableur de l'ADEME présente l'avantage de visualiser les retours sur investissements. » explique Jean-Baptiste Postec, responsable Qualité Sécurité Equipement chez Malherbe.

### Affichage CO<sub>2</sub>, le point sur les engagements de Malherbe

Depuis le 1er octobre dernier, il est obligatoire d'informer le bénéficiaire de la prestation du bilan carbone des opérations de transports réalisées pour son compte. A l'heure actuelle, aucun contrôle ni sanction ne sont prévus, néanmoins, un rapport des autorités quant à l'efficacité de la démarche doit voir le jour courant 2016.

Sur le principe, le transporteur dispose de deux mois pour communiquer ses chiffres au client, ce dernier a ensuite un mois pour demander des précisions (méthodes de calcul, niveau de précision des données). Le périmètre de l'affichage CO<sub>2</sub> ne concerne que les transports originaires et/ou à destination de la France. Les consommations annexes (ex : frigos, chariots embarqués), les kilomètres à vide et la sous-traitance sont à intégrer. Par contre, les opérations de convoyage, les mouvements sur parc, les activités de manutention et logistique, la location avec ou sans conducteurs sont exclus du périmètre réglementaire. Enfin, le groupage et le multimodal font l'objet de formules particulières prédéfinies.

Chez Malherbe, le travail de collecte et d'analyse des informations réalisé en amont dans le cadre de la charte a largement facilité les impératifs d'affichage. La création d'un outil spécifique permettant de communiquer ces données a été initiée par un groupe de travail réuni pour l'occasion. Celle-ci a débouché sur la mise en place d'un portail web dédié. Chaque client a ainsi reçu des identifiants personnels lui permettant d'accéder à des données de niveau 3 (niveau de précision correspondant à des moyennes de consommation par type de prestation). Sur ce point, Jean-Baptiste Postec précise que « *plus un client est précis et réactif, plus il est aisé pour nous d'être efficace. L'idéal étant un système d'échange des données informatisé (EDI) entre les chargeurs et les transporteurs* ».

Reste qu'à ce jour, seule une dizaine de clients du transporteur a souhaité accéder à ces informations. Malherbe de son côté, poursuit ses efforts afin, à la fois, d'apporter des données les plus précises possibles à ses clients et, plus globalement, d'accélérer son processus de diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### **A propos de Malherbe**

Créé en 1953 en Normandie, Malherbe est aujourd'hui le 3<sup>ème</sup> transporteur français de marchandises générales, en lots et groupage. S'adressant majoritairement aux secteurs de l'agro-alimentaire, des produits de grande consommation, de la grande distribution et de l'industrie, Malherbe propose à ses clients, un ensemble de prestations flexibles de transport, d'organisation de transport, de logistique et de pilotage de flux. Malherbe poursuit une politique de développement partagée entre croissance externe et croissance organique, tout en enrichissant constamment ses actions de développement durable.

En 2013, Malherbe comptait 1300 collaborateurs, 20 agences réparties sur le territoire français, un parc de 750 véhicules et plus de 2000 références clients, pour un chiffre d'affaires de 200 M €.

**Pour en savoir plus : [www.malherbe.fr](http://www.malherbe.fr)**

#### **Contact Presse**

##### **Agence Scenarii**

Alexandra Rédin

@ : [aredin@scenarii.fr](mailto:aredin@scenarii.fr)

Tél. : 01 55 60 20 43